

DISPOSITIONS FINANCIERES SAISON 2018/2019 BILLARD BLACKBALL

CHAPITRE I

CHAMPIONNATS DE FRANCE

Article 1.01 – Déclarations des équipes

Toutes les équipes DN3, se doivent d'être déclarées à la F.F.B. avant tout engagement dans un championnat.

- Droits de déclaration : **55 €**
- **Règlement par chèque à l'ordre de la Ligue d'appartenance du club à faire parvenir à la Ligue.**

Le bordereau de déclaration est téléchargeable sur le site de la Fédération.

- **La ligue doit envoyer ce bordereau au responsable de la C.N.B.**
- Le Secrétariat Fédéral adressera une facture globale aux Ligues.

Article 1.02 – Engagements au Championnat de France par équipes de clubs

A - Division Nationale 1

Avant le 01 Aout, les clubs doivent confirmer l'engagement de leur équipe de DN1 et doivent retourner le dossier qui leur a été transmis avec les pièces financières suivantes :

- Droits d'engagement du Championnat par équipes DN1: **500 €**
 - Règlement par chèque à l'ordre de la « FFB », encaissé le 01 octobre.

- Caution du club engageant une équipe pour le Championnat par équipes DN1 : **1500 €**
 - Règlement par chèque à l'ordre de la « FFB », non encaissé.
- Bordereau de la composition de l'équipe

Le dossier dûment rempli et les chèques doivent être adressés au Secrétariat Fédéral.

Tous les chèques doivent être émis par l'association (club). Aucun chèque personnel ou autre ne sera pris en compte. En cas de retour pour impayé d'un de ces chèques, les sanctions automatiques seront appliquées.

Primes de fin de saison DN1 :

VOIR TABLEAU ANNEXE

B - Division Nationale 2

Avant le 01 Aout, les clubs doivent confirmer l'engagement de leur équipe de DN2 et doivent retourner le dossier qui leur a été transmis avec les pièces financières suivantes :

- Droits d'engagement du Championnat par équipes DN2: **400 €**
 - Règlement par chèque à l'ordre de la « FFB », encaissé le 01 octobre.
- Caution du club engageant une équipe pour le Championnat par équipes DN2 : **1500 €**
 - Règlement par chèque à l'ordre de la « FFB », non encaissé.
- Bordereau de la composition de l'équipe

Le dossier dûment rempli et les chèques doivent être adressés au Secrétariat Fédéral.

Tous les chèques doivent être émis par l'association (club). Aucun chèque personnel ou autre ne sera pris en compte. En cas de retour pour impayé d'un de ces chèques, les sanctions automatiques seront appliquées.

Primes de fin de saison DN2 :

VOIR TABLEAU ANNEXE

C - Division Nationale 3 & Régionale

Les Divisions Régionales sont des sous-divisions de la DN3. Elles participent aussi au championnat de France DN3.

Le montant de l'engagement au championnat régional est du ressort de la ligue et doit figurer sur les dispositions financière de chaque ligue.

Article 1.03 - Finales des Championnats de France

A - Nombre de participants

❖ Individuels Mixtes

Masters	16 joueurs
Nationale 1	24 joueurs
Nationale 2	32 joueurs

❖ Individuels Spécifiques

Féminines	24 joueuses
Vétérans	24 joueurs
Espoirs (-23 ans)	24 joueurs
Juniors (- 18 ans)	20 joueurs
Benjamins (- 15 ans)	16 joueurs
HandiBillard (fauteuil)	16 joueurs

❖ Equipes

Division Nationale 1	12 équipes
Division Nationale 2	12 équipes
Division Nationale 3	24 équipes

B - BAREME DE REMBOURSEMENT

1 repas = 13,70 € et 1 nuit = 27,40 €

0,23 € par kilomètre parcouru - distance prise sur un site internet par le trajet le plus rapide de la commune du club d'appartenance à la commune du lieu de compétition.

< à 100 km Forfait : Aller-Retour (en km x 0,23) + 1 repas

> à 101 km Forfait : Aller-Retour (en km x 0,23) + 2 repas + 1 nuit

> à 401 km Forfait : Aller-Retour (en km x 0,23) + 2 repas + 2 nuits

C - Participation au remboursement des frais des joueurs

La participation de la fédération au remboursement des frais des championnats de France, sera prise en compte pour les champions de ligue participant aux finales des catégories :

- **Féminines**
- **Espoirs**
- **Juniors**
- **Benjamins**

La participation de la fédération au remboursement des frais des championnats de France, sera prise en compte pour les participants à la finale nationale de la catégorie si le joueur a participé à la finale de ligue de cette catégorie ou s'il a disputé un TN de la catégorie :

- **HandiBillard**

La participation aux frais est à 33% du barème ci-dessus.

Cas spécifique :

Les joueurs qualifiés pour les DOM – TOM se verront appliquer un remboursement spécial qui sera le suivant.

- ❖ Les joueurs se verront appliquer un remboursement sur la base d'un forfait de 200€ par joueurs sur la base de 2 équipes de 4 joueurs.

D - Participation au remboursement des frais des officiels

Un tableau récapitulatif vous sera envoyé par le responsable de la CNB avec les détails primes et tickets avant votre tournoi.

Pour l'ensemble des Finales des Championnats de France, les officiels sont :

- ❖ Les 5 titulaires de la table de marque

A la charge de la FFB :

- Frais de déplacement, sur la base du barème en vigueur + hébergement, limité à 260 €.
- Dans le cas où l'officiel ne participe pas aux compétitions, sans application du plafond indiqué ci-dessus.
- Pour les assesseurs : 2 nuitées selon le barème fédéral + forfait kilométrique de 200 km.

A la charge de l'organisateur :

- Frais de restauration (20 € par journée et par officiel : 3 jours) pour les 5 titulaires de la table de marque – soit 5 personnes.
- Frais de restauration (10 € par journée et par assesseurs: 3 jours) pour les 3 assesseurs de la table de marque – soit 3 personnes.

E - Participation au remboursement des frais des arbitres

Pour l'ensemble des Finales des Championnats de France, les arbitres sont :

- 1 juge arbitre
- 3 Arbitres fédéraux désignés par la CSN BLACKBALL
- 4 Arbitres fédéraux ou probatoires désignés par le club organisateur.
Obligatoires sous peine de les voir nommés par la CSN Blackball et défrayés par le club à hauteur des défraiements des arbitres.
- Le club organisateur doit fournir la liste des arbitres désignés au plus tard le dimanche qui précède le tournoi à patrice.lalande@ffbillard.com, copie eric.leroux@ffbillard.com

La liste nominative des arbitres est validée par la CSN BLACKBALL qui la transmet au Directeur de Jeu.

❖ **Pour les trois arbitres et le juge arbitre désignés par la CSN BLACKBALL**

A la charge de la FFB :

- Frais de déplacement, sur la base du barème en vigueur + hébergement sur une base de 260 € maximum.
- Dans le cas où l'officiel ne participe pas aux compétitions, sans application du plafond indiqué ci-dessus.

A la charge de l'organisateur :

- Frais de restauration (20 € par journée et par officiel : 3 jours) pour les 4 arbitres – soit 4 personnes.

❖ **Pour les autres arbitres désignés par l'organisateur**

A la charge de l'organisateur :

- Frais de restauration (les conditions sont établies par l'organisateur)
- Frais d'hébergement (les conditions sont établies par l'organisateur)

F - Formalités pour le Club organisateur

- Caution d'organisation : **1500 €**
- Caution de déroulement : **500 €**
- Droits d'organisation : **0 €** (montage des billards inclus)

Les 2 chèques sont libellés à l'ordre de la « FFB » et adressés au Secrétariat Fédéral dès l'attribution de la manifestation.

FFB – CS42202 – 03202 VICHY CEDEX

Les chèques de caution seront rendus à l'organisateur ou encaissés en cas de désistement ou de non-respect des engagements de l'organisateur envers la FFB.

L'organisateur est tenu impérativement d'utiliser les billards mis à disposition par la Société **Toulet**, prestataire de la FFB. La location des billards et le transport sont à la charge de la FFB.

G – Amendes en cas de forfait

Les clubs ayant une équipe "forfait non excusé" lors du championnat de France par équipes de Club sont assujettis aux amendes suivantes :

Finale Nationale :

- 400 € par équipe DN1
- 400 € par équipe DN2
- 150 € par équipe DN3, DR1 ou DR2

CHAPITRE II

COUPE DE FRANCE

Article 2.01 - Coupe de France - par équipes

Seules les équipes DN3 déclarées à la F.F.B. et les équipes DN1-DN2 peuvent participer à la Coupe de France par équipes (voir article 1.01).

Inscription : 0 €

Article 2.02 - Coupe de France individuelle

Inscription : 15 €.

Article 2.03 - Coupe de France en doublettes

Inscription : 40 €.

Article 2.04 - Finale de la Coupe de France par équipes

A - Nombre d'équipes participantes

- 12 équipes DN1
- 12 équipes DN2
- 40 équipes DN3, DR1 et/ou DR2

B - Dotation de la Fédération

Aucune dotation prévue pour cette compétition.

C - Primes

Equipes : voir tableau annexe.
Individuels : voir tableau annexe.
Doublettes : voir tableau annexe.

D - Participation au remboursement des frais des officiels

Un tableau récapitulatif vous sera envoyé par le responsable de la CNB avec les détails primes et tickets avant votre tournoi.

Pour l'ensemble des Finales de la Coupe de France par équipes, les officiels sont :

- les 6 titulaires de la table de marque

A la charge de la FFB :

- Frais de déplacement et d'hébergement, sur la base du barème FFB sans justificatifs, plafonnés à 120 €.

A la charge de l'organisateur :

- Frais de restauration (20 € par journée et par officiel : 2 jours) pour les 6 titulaires de la table de marque – soit 6 personnes.
- Frais de restauration (10 € par journée et par assesseurs : 2 jours) pour les 3 assesseurs de la table de marque – soit 3 personnes.

E - Participation au remboursement des frais des arbitres

Pour l'ensemble des Finales de la Coupe de France par équipes, les arbitres sont :

- Le juge arbitre.
- 2 arbitres fédéraux désignés par la CN BLACKBALL.
- 2 arbitres fédéraux ou probatoires assesseurs désignés par la CN BLACKBALL.
- 4 Arbitres fédéraux, probatoires ou de ligue, désignés par le club organisateur.
- Le club organisateur doit fournir la liste des arbitres désignés au plus tard le dimanche qui précède le tournoi à patrice.lalande@ffbillard.com, copie eric.leroux@ffbillard.com

La liste nominative des arbitres est validée par la CN BLACKBALL qui la transmet au Directeur de Jeu et au club organisateur.

❖ Pour le juge arbitre et les 2 arbitres désignés par la CN BLACKBALL

A la charge de la FFB :

- Frais de déplacement et d'hébergement, sur la base du barème FFB sans justificatifs, plafonnés à 120 €.

A la charge de l'organisateur :

- Frais de restauration (20 € par journée et par arbitre : 2 jours) pour les 3 arbitres – soit 3 personnes.

❖ Pour les 2 arbitres assesseurs désignés par la CN BLACKBALL

A la charge de la FFB :

- Frais de déplacement et d'hébergement, sur la base du barème FFB sans justificatifs, plafonnés à 120 €.

A la charge de l'organisateur :

- Frais de restauration (10 € par journée et par arbitre assesseur: 2 jours) pour les 2 arbitres assesseurs – soit 2 personnes.
- 20 € en cas de non désignation d'arbitres par l'organisateur

❖ Pour les autres arbitres désignés par l'organisateur

A la charge de l'organisateur :

- Frais de restauration (les conditions sont établies par l'organisateur).
- Frais d'hébergement (les conditions sont établies par l'organisateur).

F - Formalités pour le Club organisateur

- Droits d'organisation : **1500 €** (montage des billards inclus).
- La caution reste celle donnée pour le tournoi national.

Le chèque doit être libellé à l'ordre de la « FFB » et adressé au Secrétariat Fédéral dès l'attribution de la manifestation.

FFB – CS42202 – 03202 VICHY CEDEX

Les chèques de caution seront rendus à l'organisateur ou encaissés en cas de désistement ou de non-respect des engagements de l'organisateur envers la FFB.

L'organisateur est tenu impérativement d'utiliser les billards mis à disposition par la Société **Toulet**, prestataire de la FFB. La location des billards et le transport sont à la charge de la FFB.

G - Amendes en cas de forfait

Les clubs ayant une équipe "forfait non excusé" ou « forfait excusé » pour les DN1-DN2, lors de la Finale de la Coupe de France par équipes de Club sont assujettis aux amendes suivantes :

- 400 € par équipe DN1.
- 400 € par équipe DN2.
- 150 € par équipe DN3, DR1 ou DR2.

CHAPITRE III

TOURNOIS NATIONAUX

Les tournois nationaux sont des "étapes du Championnat de France" puisque ces circuits sont qualificatifs pour les Championnats de France de la saison en cours. Les équipes DN1 et DN2 jouent 14 de leurs 16 journées de championnat durant ces tournois.

Article 3.01 - Droits d'engagement

➤ Inscription au BM	50 € annuel
➤ Tournoi Blackball Masters	75 € par tournoi
➤ Tournoi individuel Mixte :	34 € par tournoi
➤ Tournoi Féminin :	20 € par tournoi
➤ Tournoi Vétéran :	20 € par tournoi
➤ Tournoi Espoir U23 :	20 € par tournoi
➤ Tournoi Junior U18	7 € par tournoi
➤ Tournoi par Equipes DN3 :	55 € par tournoi
➤ Handibillard - fauteuil	7€ par tournoi

Les inscriptions se font avec un paiement en ligne après inscription par Internet sur le site FFB <http://bap.ffbsportif.com> (Individuelles et équipes DN3).

L'annulation une inscription est remboursable si celle-ci survient 7 jours entiers avant la date limite des inscriptions.

Une annulation ou un forfait signalé après ce délai n'est pas remboursable sauf en cas de force majeure, à condition que le justificatif soit fourni dans un délai de 48h.

Article 3.02 - Formalités pour le Club organisateur

➤ Caution d'organisation :	1500 €
➤ Caution de déroulement :	500 €
➤ Droits d'organisation :	3500 €(montage des billards inclus)

Les 3 chèques sont libellés à l'ordre de la « FFB » et adressés au Secrétariat Fédéral dès l'attribution de la manifestation.

FFB – CS42202 – 03202 VICHY CEDEX

Les chèques de caution seront rendus à l'organisateur ou encaissés en cas de désistement ou de non-respect des engagements de l'organisateur envers la FFB.

L'organisateur est tenu impérativement d'utiliser les billards mis à disposition par la Société **Toulet**, prestataire de la FFB. La location des billards et le transport sont à la charge de la FFB.

Article 3.03 - Participation au remboursement des frais des officiels

Un tableau récapitulatif vous sera envoyé par le responsable de la CNB avec les détails primes et tickets avant votre tournoi.

Pour l'ensemble des Tournois Nationaux, les officiels sont :

- Les 6 titulaires de la table de marque.
- 2 assesseurs.

A la charge de la FFB :

- Frais de déplacement, sur la base du barème en vigueur + hébergement, limité à 230 €.
- Dans le cas où l'officiel ne participe pas aux compétitions, pas de sans application du plafond indiqué ci-dessus.
- Pour les assesseurs : 2 nuitées selon le barème fédéral + forfait kilométrique de 200 km.

A la charge de l'organisateur :

- Frais de restauration (20 € par journée et par officiel : 3 jours, 2 jours quand c'est le TN de la coupe de France) pour les 6 titulaires de la table de marque – soit 6 personnes. (
- Frais de restauration (10 € par journée et par assesseurs : 3 jours, 2 jours quand c'est le TN de la coupe de France) pour les 3 assesseurs de la table de marque – soit 3 personnes.

Article 3.04 - Participation au remboursement des frais des arbitres

Pour l'ensemble des Tournois Nationaux, les arbitres sont :

- 3 arbitres fédéraux ou probatoires désignés par la CN BLACKBALL
- 2 arbitres fédéraux ou probatoires assesseurs désignés par la CN BLACKBALL
- 4 Arbitres fédéraux ou probatoires ou de ligues désignés par le club organisateur.
- (Le club organisateur doit fournir la liste des arbitres désignés au plus tard le dimanche qui précède le tournoi à patrice.lalande@ffbillard.com, copie yousri.kabbaj@ffbillard.com

La liste nominative des arbitres est validée par la CN BLACKBALL qui la transmet au Directeur de Jeu et au club organisateur.

❖ Pour les 2 arbitres et le juge arbitre désignés par la CN BLACKBALL

A la charge de la FFB :

- Frais de déplacement, sur la base du barème en vigueur + hébergement, limité à 230 €.
- Dans le cas où l'officiel ne participe pas aux compétitions, pas de sans application du plafond indiqué ci-dessus.

A la charge de l'organisateur :

- Frais de restauration (20 € par journée et par arbitre : 3 jours, 2 jours quand c'est le TN de la coupe de France) pour les 2 arbitres et le juge arbitre – soit 3 personnes.

❖ Pour les 2 arbitres assesseurs désignés par la CN BLACKBALL

A la charge de la FFB :

- 2 nuitées selon le barème fédéral + forfait kilométrique de 200 km.

A la charge de l'organisateur :

- frais de restauration (10 € par journée et par arbitre assesseur: 3 jours, 2 jours quand c'est le TN de la coupe de France) pour les 2 arbitres assesseurs – soit 2 personnes.
- 20 € en cas de non désignation d'arbitres par l'organisateur).

❖ **Pour les autres arbitres désignés par l'organisateur**

A la charge de l'organisateur :

- Frais de restauration (les conditions sont établies par l'organisateur)
- Frais d'hébergement (les conditions sont établies par l'organisateur)

Article 3.05 - Redistribution des droits d'engagement

Les primes sont versées sur place par l'organisateur. Pour les joueurs ou équipes qui n'ont pas récupéré leurs primes sur place, le secrétariat FFB adressera un chèque aux clubs des joueurs à l'issue du tournoi uniquement pour les primes excédant 50€.

Les primes inférieures à 50 € seront perdues.

Tous les compétiteurs qui seront en retard sur le podium se verront infliger une amende de 20% de leur prime.

❖ **Tournoi individuel Blackball Master :**

VOIR TABLEAU ANNEXE

Conditions pour recevoir ces primes : ne pas avoir subi de sanction, être en possession d'une pièce d'identité. Etre présent en tenue du Blackball Master lors de la remise des trophées pour les 4 premiers.

❖ **Tournoi individuel Mixte :**

VOIR TABLEAU ANNEXE

Conditions pour recevoir ces primes : ne pas avoir subi de sanction, être en d'une pièce d'identité. Etre présent en tenue de compétition lors de la remise des trophées pour les 4 premiers.

❖ **Tournoi individuel U23 (moins de 23 ans) :**

VOIR TABLEAU ANNEXE

Conditions pour recevoir ces primes : ne pas avoir subi de sanction, être en d'une pièce d'identité. Etre présent en tenue de compétition lors de la remise des trophées pour les 4 premiers.

Les espoirs non majeurs devront se présenter avec leur tuteur du week-end pour retirer leur prime.

❖ **Tournoi individuel Féminin :**

VOIR TABLEAU ANNEXE

Conditions pour recevoir ces primes : ne pas avoir subi de sanction, être en d'une pièce d'identité. Etre présente en tenue de compétition lors de la remise des trophées pour les 4 premières.

❖ **Tournoi individuel Vétéran :**

VOIR TABLEAU ANNEXE

Conditions pour recevoir ces primes : ne pas avoir subi de sanction, être en d'une pièce d'identité. Etre présent en tenue de compétition lors de la remise des trophées pour les 4 premiers.

❖ **Tournoi individuel U18 (moins de 18 ans) :**

Le tournoi U18 n'est pas primé.

❖ **Tournoi handibillard - fauteuil :**

Le tournoi handibillard – fauteuil n'est pas primé.

❖ **Tournoi par équipes DN3 :**

VOIR TABLEAU ANNEXE

Conditions pour obtenir ces primes : ne pas avoir subi de sanction.

ANNEXE : Tableaux des primes pour les Tournois Nationaux

BLACKBALL MASTER			6 100 €
Vainqueur	1 500 €	1	1 500 €
Finaliste	1 000 €	1	1 000 €
1/2 finaliste	600 €	2	1 200 €
1/4 finaliste	300 €	4	1 200 €
1/8 finaliste	150 €	8	1 200 €

MIXTE			5000 €
Vainqueur	900 €	1	900 €
Finaliste	500 €	1	500 €
1/2 finaliste	300 €	2	600 €
1/4 finaliste	150 €	4	600 €
1/8 finaliste	80 €	8	640 €
1/16 finaliste	50 €	16	800 €
1/32 de finaliste	30 €	32	960 €

FEMININES			960 €
Vainqueur	270 €	1	270 €
Finaliste	170 €	1	170 €
1/2 finaliste	80 €	2	160 €
1/4 finaliste	40 €	4	160 €
1/8 finaliste	25 €	8	200 €

VETERANS			960 €
Vainqueur	270 €	1	270 €
Finaliste	170 €	1	170 €
1/2 finaliste	80 €	2	160 €
1/4 finaliste	40 €	4	160 €
1/8 finaliste	25 €	8	200 €

ESPOIRS			480 €
Vainqueur	200 €	1	200 €
Finaliste	100 €	1	100 €
1/2 finaliste	50 €	2	100 €
1/4 finaliste	20 €	4	80 €

EQUIPES DN3			1490 €
Vainqueur	320 €	1	320 €
Finaliste	190 €	1	190 €
1/2 finaliste	130 €	2	260 €
1/4 finaliste	80 €	4	320 €
1/8 finaliste si non TSA	50 €	8	400 €

ANNEXE : Tableaux des primes pour la Coupe de France

COUPE DE FRANCE PAR EQUIPES			3 440 €
Vainqueur	1 000 €	1	1 000 €
Finaliste	600 €	1	600 €
1/2 finaliste	350 €	2	700 €
1/4 finaliste	175 €	4	700 €
1/8 finaliste	55 €	8	440 €

COUPE DE FRANCE INDIVIDUELLE			4 140 €
Vainqueur	1 500 €	1	1 500 €
Finaliste	700 €	1	700 €
1/2 finaliste	350 €	2	700 €
1/4 finaliste	150 €	4	600 €
1/8 finaliste	50 €	8	400 €
1/16 finaliste	15 €	16	240 €

La prime du Vainqueur est garantie.

Les primes individuelles sont garanties pour 256 joueurs et plus.

Pour moins de 256 elles seront calculées au prorata.

COUPE DE FRANCE EN DOUBLETTES			2 000 €
Vainqueur	800 €	1	800 €
Finaliste	400 €	1	400 €
1/2 finaliste	200 €	2	400 €
1/4 finaliste	100 €	4	400 €

Ces primes sont indicatives et données pour 48 doublettes.

Le montant des inscriptions est reversé intégralement en primes (arrondi) suivant les modalités suivantes :

- Vainqueur : 40 %
- Finaliste : 20%
- ½ finalistes : 10 %
- ¼ de finalistes : 5%

ANNEXE : Tableaux des primes pour les Championnats DN1 et DN2

Classement	DN1 : 8800 €	DN2 : 5300 €
1^{er}	2200 €	1400 €
2^{ème}	1800 €	1100 €
3^{ème}	1450 €	900 €
4^{ème}	1150 €	700 €
5^{ème}	900 €	450 €
6^{ème}	650 €	350 €
7^{ème}	400 €	250 €
8^{ème}	250 €	150 €